

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 17 décembre 2015 – 20 h – salle du conseil



- Convocation en date du 11 novembre 2015
 - Membres présents : RELAVE Xavier, MORLET Valérie, PELLETIER Marc, LEGRAS Monique, BARNAULT Eric, COUDRE Cédric, DAVID Amaury, FOREST Séverine, HURISSE Laurent, MARCEAUX Marie-Annick, MARTINS Alexandra, COUTELLIER Paula
 - Conseiller absent excusé : FERREIRA Magna
 - Secrétaire de séance : Mme MARTINS Alexandra
-
- Afin de rendre hommage à Monsieur Noël SAULNIER, maire honoraire décédé le jeudi 10 décembre, Monsieur le Maire demande une minute de silence. Monsieur Noël SAULNIER a exercé 36 années de mandat d'élu municipal, dont 2 mandats d'adjoint et 2 mandats de Maire.
 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 11 novembre 2015



ORDRE DU JOUR

AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2016

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans l'attente de l'adoption des budgets 2015, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget et l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Appelé à s'exprimer, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements préalables à l'établissement des budgets 2016 M14 (principal) et M49 (assainissement) dans la limite de 25 % des sommes budgétées au budget 2015, déduction faite des remboursements de capital de la dette due aux différents organismes prêteurs.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Afin de régler le montant de la participation scolaire à Lorris, il est nécessaire de procéder à la D.M suivante :

- Article 6558 + 15 000 €
- Article 61523 - 15 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ACCESSIBILITE DES ERP (établissement recevant du public) et IOP (installations ouvertes au public)

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le programme présenté et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer tous les documents faisant suite à cette décision.

AVENANT N°1 POUR LA DEVIATION LORRIS/NOYERS

Après avoir débattu sur le projet de l'avenant pour la déviation, Monsieur le Maire précise les annotations apportées la veille dans le cadre du conseil communautaire à l'avenant approuvé par le conseil communautaire.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les documents faisant suite à cette décision

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (compétence voirie) ET LA COMMUNE DE NOYERS

Après avoir été consulté sur le projet de convention, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services (compétence voirie) entre la communauté de communes de Lorris et la commune de Noyers.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la demande d'indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur en application de l'article 97 de la loi 825/213.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 11 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas accorder l'indemnité au comptable du trésor.

INFORMATIONS DIVERSES

- Communication des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation donnée au maire dans le cadre de la délibération du conseil en date du 29 mars 2014 (article 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
 - Réfection du mur de l'ancien cimetière : achat de tuiles en terre cuite de Bourgogne pour un montant de 467,24 €
 - Achat d'un congélateur pour la salle polyvalente : 179 €
 - Remplacement du ballon d'eau chaude pour le local technique : 134.50 €
- Monsieur le Maire informe le conseil des travaux en cours sur la VC 4 et de l'interdiction de circulation jusqu'à l'achèvement des travaux.
- Il est fixé avec l'ensemble du Conseil, l'organisation des prochaines manifestations et les dates des commissions pour le mois de janvier 2016.

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Les délégués qui siègent au syndicat des eaux à Lorris informent le conseil qu'un nouveau contrat sera signé avec Véolia concernant le service de distribution d'eau géré jusqu'à ce jour, par la Nantaise. Chaque utilisateur recevra un courrier d'information

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Xavier RELAVE maire	Valérie MORLET 1ère adjointe	Marc PELLETIER 2 ^{ème} adjoint	Monique LEGRAS 3 ^{ème} adjointe
Eric BARNAULT Conseiller	Laurent HURISSE Conseiller	Marie-Annick MARCEAUX Conseillère	Cédric COUDRE Conseiller
Alexandra MARTINS Conseillère	Séverine FOREST Conseillère	Amaury DAVID Conseiller	Magna FERREIRA Conseillère Absente excusée
Paula COUTELLIER Conseillère			